



Sessions juridiques 2014-2015

Dans le cadre du **Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)**, le **CICADE** propose en partenariat avec la **DRJSCS** du Languedoc-Roussillon six **sessions de formation en droit des étrangers et en droit de la famille international.**

Thème des sessions :

- ▶ **Les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers non communautaires**
Du 20 au 21 novembre 2014 à Montpellier
Du 11 au 12 décembre 2014 à Nîmes
- ▶ **Séance d'études de cas en droit des étrangers**
Le 2 décembre 2014 à Montpellier
Le 15 janvier 2015 à Nîmes
- ▶ **Le mariage, sa dissolution et les conséquences de la rupture pour violences conjugales sur le droit au séjour**
Le 23 janvier 2015 à Montpellier
Le 06 février 2015 à Nîmes

Public visé :

Travailleurs sociaux, agents de la fonction publique, juristes, bénévoles et permanents d'associations ...

OBJECTIFS ET METHODE

- ▶ Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées
- ▶ Utiliser ces textes pour résoudre des cas concrets
- ▶ Disposer d'une méthode efficace pour recueillir, dans le cadre des entretiens avec les usagers, suffisamment d'éléments pour traiter la situation ou savoir, au vu du problème identifié, vers quels services orienter les personnes

DUREE DE CHAQUE SESSION :

6 heures pour les sessions sur une journée

12 heures pour les sessions sur deux journées

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION : 15 personnes

INSCRIPTIONS : pour participer à l'une des sessions, envoyer le bulletin d'inscription dûment complété à l'adresse prévue à cet effet :

- ▶ Pour les sessions en droit du séjour :
DRJSCS34-DROIT-SEJOUR@drjscs.gouv.fr
- ▶ Pour les séances d'études de cas :
DRJSCS34-ETUDES-CAS@drjscs.gouv.fr
- ▶ Pour les sessions en droit de la famille :
DRJSCS34-DROIT-FAMILLE@drjscs.gouv.fr

Programme

Introduction :

- ▶ Le cadre juridique applicable.
- ▶ La distinction entre le statut des étrangers communautaires et celui des étrangers non communautaires.

Les conditions d'entrée sur le territoire français.

Les principaux titres de séjour prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ La carte de séjour temporaire.
- ▶ La carte de résident.
- ▶ La carte de séjour portant la mention "compétences et talents".
- ▶ La carte de séjour portant la mention "retraité".

Les principales catégories énoncées par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers :

- ▶ Les mineurs et les jeunes majeurs.
- ▶ Les étrangers ayant leur résidence en France depuis une certaine durée.
- ▶ Le conjoint de Français.
- ▶ Le parent d'enfant français.
- ▶ La catégorie d'étrangers visée à l'article L. 313-11, 7° (le droit au respect de la vie privée et familiale).
- ▶ L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
- ▶ L'ascendant de Français et l'enfant étranger d'un ressortissant de nationalité française.
- ▶ Les statuts particuliers (étudiant, salarié, réfugié ...).

Les régimes spéciaux :

- ▶ L'accord franco-algérien.
- ▶ L'accord franco-tunisien.
- ▶ L'accord franco-marocain.
- ▶ Les accords passés entre la France et certains Etats francophones d'Afrique subsaharienne.

Le regroupement familial.

Support de formation

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur, les cas pratiques étudiés ainsi qu'une méthode de recueil de données en droit des étrangers.

Intervenant : Laurent Forté, juriste spécialisé en droit des étrangers



Programme

Cette journée de formation sera consacrée à des études de cas dans le domaine du droit du séjour des étrangers et du droit de la nationalité.

Il pourra s'agir de situations auxquelles sont confrontés les participants ou de cas pratiques proposés par le formateur.

Chacune des situations exposées sera traitée collectivement de façon à permettre la confrontation des approches et des méthodes et sera l'occasion d'expérimenter l'utilisation des textes juridiques et des documents distribués lors des formations de « base ».

- ▶ Cette journée s'adresse aux personnes ayant suivi l'une des sessions de formation consacrées aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, proposées dans le cadre du PRIPI Languedoc-Roussillon. Les participants sont invités à se munir des documents de formation remis à cette occasion.

**Intervenant : Laurent Forté, juriste
spécialisé en droit des étrangers**



Le mariage, sa dissolution et les conséquences de la rupture pour violences conjugales sur le droit au séjour

Le 23 janvier 2015 à Montpellier

Le 6 février 2015 à Nîmes

SESSION DE FORMATION / Une journée

Programme

Introduction :

- ▶ Définition du statut personnel.
- ▶ Définition de la binationalité.
- ▶ Introduction au droit de la famille international.
- ▶ L'exequatur.
- ▶ La transcription.

Le mariage en droit international :

- ▶ Les conditions de fond du mariage (consentement, âge légal ...).
- ▶ Les conditions de forme du mariage (tuteur matrimonial, contrat de mariage...).
- ▶ La célébration du mariage mixte en France et à l'étranger.
- ▶ Le mariage civil et coutumier.
- ▶ Le mariage consulaire.
- ▶ Le mariage entre personnes de même sexe.

La dissolution du mariage en droit international :

- ▶ Les différentes formes de divorce.
- ▶ La répudiation.
- ▶ Le tribunal compétent.
- ▶ La loi applicable.

Les conséquences de la rupture sur le droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences conjugales :

- ▶ La rupture de la communauté de vie en raison des violences.
- ▶ La délivrance et le renouvellement du titre de séjour : les principales catégories prévues par les textes :
 - Les conjointes de français.
 - Les bénéficiaires du regroupement familial.
 - Les autres situations.

Support de formation

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur.

Intervenante : Aurélie Bédu, juriste spécialisée en droit des étrangers et en droit de la famille international





Centre pour l'Initiative

Citoyenne et l'Accès

au(x) Droit(s) des Exclus

Le CICADE est une association montpelliéraine qui a pour principale mission de soutenir les initiatives en faveur de l'accès au(x) droit(s) des personnes étrangères ou issues de l'immigration. Il s'agit notamment d'accompagner les personnes mobilisées et les professionnels du travail social et juridique dans la compréhension du droit des étrangers et du droit international de la famille.

Composé essentiellement de juristes, le CICADE est à la fois un centre de formation, un espace de recherche et de réflexion juridiques, un acteur de terrain directement investi dans les actions juridiques lorsque celles-ci impliquent des procédures complexes et un lieu ressource en droit international de la famille.

Ses activités d'accès au(x) droit(s) et d'accompagnement juridique permettent au CICADE de produire une réflexion originale, née des réalités et des problématiques de terrain et de proposer des formations actualisées dont le contenu est constamment « pratiqué » par les membres de l'association.

Ils ont bénéficié des formations du CICADE :

Secteur public : ASE (Hérault) / CAF / CCAS (Montpellier, Sète, Marseille) / CHRS (Abri Languedocien, Bouissonnade, l'Avitarelle, SUS, Regain, CORUS, la Clairière) / CHU de Montpellier / Conseils Généraux (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-orientales) / Education Nationale / Foyer départemental de l'enfance et de la famille de l'Hérault / Mairie de Marseille / MLI (Bassin de Thau, Béziers, Montpellier, Région PACA) / OFII (Montpellier, Avignon, Marseille, Toulon) / PJJ (Montpellier, Toulouse) / PADE Vaucluse / Points d'appui des Bouches-du-Rhône / Université Montpellier III ...

Associations : ADAGES / ADOMA / Amnesty international / APEA / APS 34 / ASTM / CIDF / Cimade / Convergence 34 / DEFI / Emmaüs / Face Hérault / Fédération Régionale Léo Lagrange / Ligue des droits de l'Homme / Médiance 34 / MFPF / Mouvement du Nid / Passerelles / RESF / Secours catholique / Secours populaire ...

CICADE

28 rue du Faubourg Boutonnet - 34090 Montpellier

04 67 58 71 52 / centre@cicade.org / www.cicade.org

Organisme de formation déclaré auprès de la Préfecture du Languedoc-Roussillon sous le n° 9134040434

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Statuts déposés le 31/10/1997

SIRET n°41779023500036

Ce programme de formation est proposé dans le cadre du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) et a reçu le soutien de la DRJSCS Languedoc-Roussillon

